L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 9 FEVRIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIBET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 9 FEVRIER.

SPECTACLES.

Mercredi, 9 février 1876.

OPÉRA—Un Tigre du Bengale et Dalila.
VARIÉTÉS—A midi Les Deux Orphelines; le soir, Col. Mulberry Sellers.
ACADÉMIE—A midi et le soir, Cush, or the Heart of Gold.
ST-CHARLES—La Famille Vincent.

Les intérêts personnels et les Réformes.

Les réformes de détail doivent passer après les réformes générales, selon leur ordre d'importance, mais elles n'en doivent pas moins attirer l'attention des législateurs, et il est à désirer que l'intérêt public et non l'intérêt des personnes soit pris pour guide dans la solution des questions à traiter.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il est absurde que, dans un Etat et une communauté appauvris, on laisse subsister des lois qui accordent à des fonctionnaires des émoluments s'élevant de cinquante à cent mille piastres et plus par années. L'économie dans les charges ou frais qui pèsent sur le public sont à l'ordre du jour, et le devoir des législateurs est de les pratiquer avec fermeté, sans distinction de parti ni de personnes. Mais en même temps, il faut que ces réductions soient faites avec intelligence et discernement. Les salaires des emplois doivent être proportionnés au caractère et à la responsabilité des fonctions. Un gouverneur ou un maire ne doit pas être réduit aux gages d'un commis. Une certaine marge doit être laissée également aux fonctionnaires qui ont une responsabilité étendue, résultant de maniements de fonds considérables et de dépenses éventuelles variables.

Tout en se montrant stricts et sévères, comme l'exigent les nécessités de la situation, les législateurs doivent procéder rationnellement et ne pas trancher à tort et à travers, car ce serait un moyen infaillible de faire échouer les réformes. Il faut surtout que les réductions proposées aient un caractère impartial et n'aient pas l'air d'attaques dictées par l'esprit de parti. Mais ce qui devrait être fait n'est pas toujours ce qui est fait.

Ainsi, nous voyons un sénateur radical proposer de réduire les salaires du maire et des administrateurs à $2,500. Cette proposition à trop l'air d'une mesure de parti pour avoir aucune chance de succès, tandis qu'il y avait quelque chose de mieux à proposer pour réduire les frais du gouvernement municipal, tout en laissant au maire un salaire convenable et en rapport avec la position et le rang que doit occuper le premier magistrat d'une ville de deux cent mille âmes.

Le bill du Sénat qui limite à $40,000 les gains que le shérif civil d'Orléans pourra garder sur ses recettes pour ses dépenses, n'est pas plus raisonnable, car il est allégué que cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les frais du shérifat et le Sénat n'a pas cherché à s'éclairer sur ce point. Les sénateurs radicaux ont voté le bill parce que le shérif actuel est démocrate.

S'il est vrai que le shérif civil gagne cent mille piastres par an, il est clair qu'il faut réduire ses émoluments dans une forte proportion, et faire bénéficier la ville d'une partie des recettes, qui serviront ainsi à défrayer une portion des frais de cour que supporte le trésor municipal. Il ne doit pas être difficile d'obtenir des informations précises sur les recettes et les charges du shérifat et d'arriver à une solution équitable et convenable qui laisse au shérif une marge suffisante et proportionnelle aux sérieuses responsabilités qu'il encourre dans l'exercice de ses fonctions.

Il a bien été question, jusqu'à présent des shérifs et des greffiers, mais nous n'avons pas encore vu de bill pour abolir ou réduire les commissions exorbitantes données aux collecteurs de taxes. Est-ce parce que les collecteurs de taxes sont radicaux au lieu d'être démocrates? Est-ce parce qu'ils partagent leurs commissions avec ceux qui les ont fait nommer, ou qui les ont confirmés ou avec celui qui les a nommés?

Un grand vice dans la fabrication des lois est l'absence absolue de toute méthode. Les bills sur les sujets les plus différents se croisent et s'entrecroisent entre les deux Chambres, sans aucun ordre régulier et il semble impossible qu'on puisse arriver, au milieu de cette confusion, à un résultat d'ensemble satisfaisant.

Avec la masse de réformes à accomplir dans toutes les branches des administrations d'Etat, de paroisse et de municipalité, il eût fallu au contraire, un plan arrêté à l'avance pour qu'il fût possible de faire aboutir dans cette session, au moins les bills les plus importants. Il eût fallu renvoyer à un même comité tous les bills portant réduction des salaires et émoluments pour les fonctions d'Etat, de paroisse ou de municipalité afin que ces bills fussent rapportés dans un ordre rationnel et votés ou rejetés en connaissance de cause.

Il est à craindre que la plupart de ces bills de réductions ne soient renvoyés d'une Chambre à l'autre et que la fin de la session arrive avant qu'aucun ait été finalement passé. L'opposition des intéressés ne contribuera pas peu à ce résultat, et le meilleur moyen, dit un journal, de faire cesser cette opposition serait peut-être de décréter que les réductions ne prendront effet qu'à partir de 1877. Il est fâcheux qu'on en soit réduit à donner un pareil conseil, mais, avec deux Chambres aussi divisées que le sont les nôtres, il est à craindre que l'antagonisme de parti et les questions personnelles ne soient des obstacles sérieux à la réalisation de ces réformes. Le conseil donné a donc sa raison d'être. Il y a, cependant, des exceptions à faire et des réductions qu'il est indispensable d'effectuer immédiatement. Si les radicaux montrent de la partialité dans leurs bills de réductions, les démocrates doivent prouver par leur conduite qu'ils sont au-dessus des influences personnelles et qu'ils n'ont d'autres règles que l'intérêt général et l'équité.

PAIEMENT DES COUPONS DE BONS CONSOLIDÉS.—La ville vient d'annoncer, avec autant de bonne grâce que la circonstance peut le permettre, que, par suite du décret du juge Woods, qui ordonne le paiement des coupons échus de Bons consolidés, les détenteurs de ces obligations, (celles de décembre passé comprises) peuvent se présenter pour recevoir paiement.

Nous apprenons que la ville, honteuse du jugement rendu dernièrement par le juge Hawkins, contre la Banque du Sud, a payé, hier, les coupons dus à cette banque pour une somme de plus de $27,000.

Bien que la ville ait, presque suffisamment de fonds en dépôt, pour faire face aux coupons échus le 1er janvier 1876, elle ne les paie pas au *pro rata*, pour le moment. On dit qu'elle attend pour les payer en plein, qu'elle soit en mesure de le faire et que ce sera bientôt.

BOWEN ET BEECHER.—Bowen, l'ami et le confident du révérend Beecher, qui avait mis tant de réticences dans son témoignage, lors du procès Tilden, vient d'écrire une lettre au comité d'examen de l'église Plymouth, dans laquelle il dit:

Etant cité ici pour dire toute la vérité et rien que la vérité, je déclare solennellement que mon opinion inébranlable, en présence de tous les faits et de toutes les preuves qui me sont présentés, est que le révérend Henry Ward Beecher est, sans l'ombre d'un doute dans mon esprit, coupable des crimes terribles d'adultère, de parjure et d'hypocrisie.

Allons, les ouailles de ce pauvre Beecher devront lui donner cent mille piastres de plus pour le consoler de ce nouveau coup.

MOMUS A L'OPÉRA.—Nous avons reçu avec les compliments de Momus une invitation de nous trouver à l'Opéra le 24 février prochain. Nous ne manquerons pas d'aller au rendez-vous dans l'attente des surprises que Momus ménage à ses invités.

Une simple question.

Depuis que le gouvernement fédéral poursuit avec tant de rigueur les distillateurs de St-Louis, Chicago, Milwaukie, Evansville, la Nouvelle-Orléans et de quelques autres villes moins importantes, les distilleries dans ces endroits ont été fermées. Il semblerait naturel que partout ailleurs les distillateurs, dans la crainte de poursuites analogues, dussent s'empresser de se mettre en règle avec le fisc et de payer en plein les droits de $1,50 par gallon.

Comment se fait-il alors, que le whiskey soit coté à $1,10 à $1,13? Il y a là un mystère qu'il serait utile d'éclaircir.

Est-ce que les poursuites faites dans certains endroits, n'auraient d'autre résultat que de diminuer la concurrence et de favoriser certains rings qui resteraient ainsi maîtres du marché? Est-ce qu'il peut y avoir dans le Nord, l'Est, le Centre, le Sud ou l'Ouest, des industriels assez habiles pour pouvoir vendre sans perte à $1,10 le gallon, du whiskey sur lequel ils ont payé réellement $1,50 de droit.

En vérité, le dernier mot n'est pas dit sur le vrai but de ces poursuites et la Chambre des représentants à Washington ferait bien d'ordonner une enquête sérieuse sur le ring central du whiskey, comme complément des petites enquêtes partielles que M. Bristow s'amuse à faire.

MATIÈRE A PAPIER.

Un savant professeur qui remplit, en ce moment, une mission scientifique aux Etats-Unis et qui vient d'arriver du Texas par le chemin de fer de Morgan, a bien voulu nous communiquer la note suivante qui indique la valeur commerciale d'une plante qui croît en abondance dans les cyprières de la Louisiane. Nous avons ici une manufacture de papier qui pourrait tirer parti de l'information si obligeamment fournie par le Dr Sace.

Il s'est formé l'année dernière, à Londres, une Société au capital de 3 millions de dollars pour l'exploitation du Roseau à massue soit Massette (Typha latifolia L.) sur les bords du Nil depuis son embouchure jusqu'en Abyssinie. Les feuilles sèches sont apportées à Londres où on en fait un papier aussi beau et aussi fort que le plus beau papier de chanvre. Il y a dans les fossés tout le long du chemin de fer, depuis Brashear jusqu'à la Nouvelle-Orléans, des masses énormes de cette plante précieuse qui ne demande qu'à être utilisée par MM. les fabricants de papier.

Comme le Typha vient seulement dans les terres inondées et boueuses, ce qui le distingue des roseaux communs, il est susceptible d'une culture en grand qui permettra d'utiliser beaucoup de terrains qui, en ce moment, sont abandonnés parce qu'ils sont trop humides pour qu'on y plante la canne à sucre.

Dr SACE.
Professeur à l'Université de Neuchâtel, (Suisse.)

LE BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Le bal qui a été donné samedi, à l'Opéra, par la Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, a été une fête charmante sous tous les rapports. La foule était nombreuse, et la salle avait peine à contenir tous les groupes de danseurs qui s'y pressaient. Du haut de l'escalier, le coup d'œil était très joli et il y avait partout une animation qui faisait plaisir à voir. Les danses se sont prolongées, depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure avancée du matin. L'ordre le plus parfait a régné pendant toute la nuit et la plus franche gaieté a présidé aux agapes qui ont réuni danseurs et danseuses dans le grand foyer et le salon où étaient dressées des tables abondamment garnies par les soins de M. Desbons. Nous complimentons les organisateurs et les commissaires du bal sur la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle se composera de la seconde représentation du vaudeville amusant, *Un Tigre du Bengale*, qui a obtenu hier un grand succès, et de la belle comédie d'Octave Feuillet, *Dalila*, que nous recommandons aux amateurs de belles œuvres littéraires.

Demain on donnera la seconde représentation des *Deux Orphelines*.

Il y avait foule hier à la représentation qui a été de tous points excellente.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—On donnera aujourd'hui en matinée *Les Deux Orphelines*, avec Mr Delorme, de la troupe française, dans le rôle de Picard.

Ce soir et le reste de la semaine, on pourra voir encore l'habile comédien Raymond dans son rôle populaire du Colonel Sellers.

LE PIANISTE VON BULOW.—Le grand pianiste Von Bulow, qui doit donner à partir de mardi prochain une série de concerts à la salle Grunewald, est né à Dresde en 1830. Il est élève et gendre de Liszt qui, après avoir émerveillé le monde comme pianiste, a tenu à produire une dernière sensation en se faisant abbé. La réputation de Von Bulow a été consacrée par le public de toutes les grandes capitales de l'Europe. En France, en Angleterre, en Italie aussi bien qu'en Allemagne il a été reconnu comme l'un des premiers exécutants de l'époque, et bien que son talent soit d'un ordre tout à fait différent de celui de Rubinstein, il s'est trouvé des critiques qui l'ont placé au-dessus de ce célèbre virtuose, tandis que d'autres ont hésité à accorder la palme à l'un ou à l'autre. Von Bulow a produit sensation à New York et il vient de remporter une série de triomphes dans plusieurs grandes villes. Ce qui précède suffit pour le recommander à l'attention de notre monde musical, toujours si empressé à accueillir les grands talents. Ce n'est pas un exécutant ordinaire, assurément, que celui qu'on nous annonce, et il a droit à un accueil digne de sa réputation et des traditions de la cité du Croissant.

SERVICE DE LA CÔTE.—Le bateau à vapeur Ibéria, entièrement réparé, fera désormais le service régulier de la côte jusqu'à Baton-Rouge et remplacera le Lessie Taylor. L'Ibéria partira d'ici tous les mercredis à midi et tous les samedis soir à cinq heures, quittant Baton-Rouge tous les jeudis et dimanches soir. Il est commandé par le capt. Allen Jumel si avantageusement connu. Les affaires du bureau sont confiées à Mr Chs. Braslé lequel est assisté de Mr J. J. Peniston. Mr J. A. Comstock a la responsabilité du fret. Pour fret ou passage, voyez l'annonce.

Législature de la Louisiane.

Mardi, 8 février 1876.

SÉNAT.

Le président prend son siège à midi.

M. Landry présente une résolution qui charge le comité des banques de s'assurer si ces institutions se sont conformées à la loi qui les gouverne.

Le rapport favorable d'une majorité du comité de salubrité et de quarantaine, et le rapport défavorable d'une majorité du même comité sur la loi qui crée l'hôpital des varioles—sont appelés et référés au comité judiciaire.

Mr Whitney appelle le rapport du comité des corporations sur le bill qui fixe les salaires du maire et des administrateurs de la Nlle-Orléans. Le bill réduit le salaire du maire à $2500 et celui de chacun des administrateurs à $2000 par an; le comité en recommande l'adoption. Mr Ogden propose que le salaire du maire soit de $250 et celui de chacun des administrateurs de $200 par an. L'amendement est rejeté par un vote de 17 contre 14.

Mr White fait la motion que le bill soit amendé par l'insertion des mots "et les percepteurs de taxes de la Nlle-Orléans", et par l'addition d'une autre section qui fixe à $5000 par an le salaire de chacun des percepteurs de taxes de l'Etat à la Nlle-Orléans. Mr White dit que les salaires du maire et des administrateurs sont très minimes si on les compare aux revenus des percepteurs de taxes et aux devoirs à remplir. Mr Whitney, répondant à une question de Mr White, dit qu'il sait que des bills réduisant les revenus des percepteurs de taxes ont été introduits, mais il sait qu'ils ont été donnés à des comités qui les garderaient. La question soulève de longs détails, puis le Sénat siège à huis clos.

La séance secrète ayant été levée, le président annonce qu'il a nommé MM. Landry, Goode et Whitney, membres du comité qui devra s'assurer de l'état actuel des banques.

Le bill sur les salaires d'officiers est appelé de nouveau et donne lieu à une vive discussion. Une motion de déposer l'amendement sur le bureau est repoussée par un vote de 7 contre 25. Motion est faite de l'adopter. Mr. Wharton présente un substitut qui fixe ainsi les salaires des percepteurs de taxes: 1er district, $10,000; 2ème district, $9000; 3ème district, $7,500; 4ème district, $7,500; 5ème district, $5000; 6ème district, $5000.

L'amendement de M. Wharton déclare en outre que l'Etat ne sera pas responsable des frais de bureaux. (M. Allain est au fauteuil.)—Un amendement fixant le salaire du maire à $5000 par an et celui de chacun des administrateurs à $4000 est repoussé comme n'étant pas à l'ordre. M. Weber présente un amendement au substitut, amendement qui déclare que l'exécution de la loi datera du 1er janvier 1877. M. Landry demande l'ajournement; sa motion est rejetée. L'amendement de M. Weber est repoussé par un vote de 26 contre 6.

M. Sypher propose une clause additionnelle qui fixe à $3 par jour le salaire des sénateurs et des représentants. M. Pollard fait la motion que la clause soit déposée sur le bureau; le Sénat s'y refuse par un vote de 10 contre 15. (Le lieut. gouv. Antoine est au fauteuil.) L'ajournement est encore demandé et la motion est encore repoussée.—Une motion de renvoyer la question à une autre séance est rejetée. L'amendement de M. Sypher est repoussé par un vote de 16 contre 14,—et l'amendement de M. Wharton est adopté. (M. Ogden est au fauteuil.) L'amendement de M. Young, fixant le salaire du maire à $5000 et celui de chacun des administrateurs à $4000 par an est appelé et adopté par un vote de 20 contre 9.

M. Weber présente un amendement qui réduit les salaires de tous les officiers de l'Etat.

Mr. Burch présente un amendement qui fixe les salaires des percepteurs de taxes dans chaque paroisse. Au beau milieu de la discussion que soulève l'amendement, on s'aperçoit que les sénateurs quittent la salle; sur motion de Mr. Allain, le sergent d'armes reçoit l'ordre de fermer les portes. Le secrétaire fait l'appel nominal; MM. Breaux, Brewster, Cage, Chadbourne, Harper, Herwig, Kelso, Landry, Massicot, Sypher, Twitchell et Whitney seuls y répondent; les autres membres sont bientôt ramenés dans la salle par les aides donnés au sergent d'armes.

L'amendement de Mr. Burch donne lieu à de longs débats et à de la confusion. Le Sénat s'ajourne.

Avant l'ajournement, le président annonce la nomination des comités suivants: comité pour charger de s'occuper du sénateur West, MM. Robertson, Stamps et Twitchell. Comité chargé de s'enquérir si un employé quelconque partage son salaire, MM. Blackburn, Sypher et Harpar. Comité chargé de s'occuper de la ferme des Wharves de la ville, MM. Burch, Green et Breaux.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

L'appel nominal, fait précisément à midi et quart, constate la présence de 84 membres.

La Chambre ordonne l'impression d'un rapport du comité des Institutions charitables sur la situation de l'hospice des Aliénés à Jackson et des asiles de Baton-Rouge.

M. Young, du comité judiciaire présente un rapport relatif au bill d'élection du Sénat qui lui avait été référé. Le comité maintient le bill de la Chambre, qui, dit-il, peut seul sauvegarder la sincérité des élections, et condamne sans réserve le projet de loi du Sénat reposant sur l'institution du Returning Board qui a été si funeste à l'Etat.

M. Matthews présente un rapport de minorité signé par lui et M. Levissee. Ils y déclarent que le bill du Sénat est complet et ne laisse rien à désirer; que le *Returning Board*, indispensable à la sincérité du scrutin, est en même temps une garantie pour le maintien de la tranquillité publique.

M. Hahn, membre républicain du comité, fait un rapport à lui seul. Les *Returning Boards*, dit-il, n'étaient pas inconnus en Louisiane avant celui qui existe actuellement. Une loi signée le 15 mars 1855 par le gouverneur Paul O. Hébert, alors que John Sandidge était speaker de la Chambre et Robert C. Wickliffe président du Sénat, avait créé un Bureau composé du gouverneur, du secrétaire d'Etat et d'un juge de cour de district, pour contrôler les résultats de l'élection des membres du Congrès. Mais le *Returning Board* actuel n'est pas du tout ce que veut le peuple. M. Hahn propose de rejeter le bill du Sénat aussi que le bill de la Chambre, et de nommer un comité de conférence des deux Chambres pour préparer un nouveau projet de loi.

L'impression des trois rapports est ordonnée, afin qu'ils soient discutés en temps voulu.

Le speaker désigne MM. Guichard, Booth, Gilmore, Bower et Jourdain pour composer le comité chargé d'examiner si l'Administrateur des Finances de la Nlle-Orléans a, oui ou non, appliqué à d'autres paiements les fonds destinés aux écoles publiques.

Un bill pour incorporer la ville de Burton, dans la paroisse Bossier, passe.

Un bill présenté par M. Jeffries, modifiant la charte de la ville de Natchitoche, donne lieu à un long débat.

Mr. Raby, de Natchitoche, exprime son étonnement de ce qu'un membre étranger prenne l'initiative d'une mesure qui affecte la paroisse dont il est le représentant. C'est là une immixtion qu'il a peine à comprendre, d'autant plus que les habitants de sa paroisse, les démocrates comme les républicains ont pleine confiance en lui, et que la vieille population démocratique de Natchitoche ne désire nullement que la charte de cette ville soit changée.

M. Jeffries dit qu'il serait le dernier à s'immiscer dans les affaires d'une paroisse dont il n'est pas le représentant, mais il existe dans le cas actuel des circonstances toutes particulières. La population de Natchitoches est opprimée et demande qu'on lui vienne en aide. Un des notables de la ville, M. Gillespie a, lui-même, suggéré la mesure dont il s'agit. Les habitants de Natchitoches veulent élire eux-mêmes leurs officiers municipaux au mois de mai prochain, et ensuite tous les deux ans, afin de régler leurs propres affaires. M. Jeffries espère que le bill sera voté.

Le règlement n'ayant pas été suspendu pour passer à la troisième lecture, le bill sera plus tard appelé par l'ordre du jour.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable au bill dont le but est de protéger la population des villes contre les empiétements des compagnies de chemins de fer.

M. Hammond s'élève contre les conclusions du comité. Le besoin d'une mesure comme celle que réprouve le comité judiciaire se fait depuis longtemps sentir. Toute la façade riveraine du 2e ward de la Nlle-Orléans n'est-elle pas envahie par un réseau de voies ferrées et des gares de railways? Le sénateur qui représente le 2e ward de la ville a d'ailleurs saisi le Sénat d'un bill semblable, et cette dernière assemblée fera peut-être un meilleur accueil à la mesure. M. Hammond demande que le bill soit de nouveau référé au comité, et sa proposition est agréée.

Une résolution pour destituer M. Levi Banks, recorder de la paroisse Winn, passe par 76 voix contre 3. Ce M. Banks, paraît-il, n'a jamais exercé les fonctions de recorder; il avait nommé son père député-recorder, et celui-ci, au lieu de s'occuper des devoirs de sa charge, les abandonnait à un subalterne qui n'avait pas pouvoir pour exercer légalement les fonctions de recorder.

M. Wiltz présente une résolution de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans en faveur du système de bons à primes du Conseil de ville, et en demande le renvoi au comité judiciaire. Sa proposition est adoptée.

M. Wiltz demande la prise en considération du bill qui abroge la loi du 14 mars 1873 relative à la collection forcée des taxes d'Etat.

Un membre demande si, dans le cas où la loi serait abrogée, il y en aurait une autre pour assurer la collection des taxes d'Etat.

M. Wiltz dit qu'il n'y en a pas, mais que le comité judiciaire prépare actuellement un projet de loi à cet effet, lequel sera présenté à la Chambre prochainement.

Le bill passe.

Le bill qui rend à la ville de Bayou Sara sa charte primitive, passe.

Le bill de M. Booth pour abolir les honoraires de l'auditeur d'Etat est pris en considération. On sait que ce fonctionnaire prend $3 pour chaque certificat qu'il livre aux contribuables en défaut quand ils viennent à se libérer. Le bill supprime cet impôt ainsi que les autres charges qui pèsent inutilement sur les contribuables et qui mettent de vingt-cinq à trente mille piastres tous les ans dans la poche de l'auditeur.

Le bill passe.

M. Wiltz demande la prise en considération du bill destiné à mettre fin au contrat entre la ville et la *Mexican Gulf Ship Canal Company*.

M. Lowell demande que l'on prenne le temps de discuter sérieusement la mesure afin d'épargner à la ville des procès ruineux. Il reconnaît qu'il y a monopole et que les taux stipulés par la loi sont extravagants. Mais c'est précisément parce que la ville ne pourra jamais s'acquitter qu'il faut se montrer prudent et agir avec la plus grande circonspection.

M. Wiltz dit qu'il ne demande pas mieux que le bill soit discuté dans ses moindres détails. La Chambre en ordonne donc l'impression pour s'en occuper quand l'ordre du jour l'appellera.

Le bill relatif aux portwardens passe.

La Chambre s'ajourne.

—Mme D...., est la femme d'un académicien. Elle ne néglige aucun de ses devoirs de sa profession, en ce sens qu'elle soigne dans tous ses détails la gloire de son mari.

L'autre jour elle donne un grand dîner.

L'académicien, en parcourant la liste des invités, s'écrie:

—Comment, tu as engagé cet espèce de cuistre si ennuyeux que nous avons rencontré chez ta cousine? A quoi bon?

—Tais-toi, répond madame en lui mettant affectueusement la main sur la bouche. C'est un invité utile....Il publie tous les ans un dictionnaire nécrologique

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Jim Ingraham est-il compos mentis?

On se souvient qu'à la dernière séance du Bureau des écoles, Jim Ingraham, couleur, qui avait été accusé par un reporter du *Democrat* de faire du chantage, en obligeant les institutrices, qui dépendent plus ou moins directement de lui, à subvenir à tous ses besoins, s'était défendu comme un beau diable, en parlant avec emphase de son honneur outragé et de son intégrité méconnue.

Malgré ces belles paroles, comme Jim avouait avoir reçu des présents, tels que vins, liqueurs, vêtements pour ses enfants, sucreries, etc., le Bureau des écoles, contre son habitude, a cru devoir nommer un comité d'enquête pour approfondir toute la question.

Ce comité s'est mis à l'œuvre dès le lendemain, et a fait de grandes découvertes.

On nous dit que des lettres de Jim Ingraham, adressées à plusieurs institutrices, ont été produites et que sa culpabilité a été clairement démontrée.

Jim, qui ne peut plus nier l'évidence, mais qui a plus d'un tour dans son sac depuis qu'il a été sénateur, a résolu, nous assure-t on, de prétendre qu'il n'avait pas le libre exercice de sa raison lorsqu'il a écrit ces lettres.

En d'autres termes, Ingraham croit échapper aux conséquences de ses actes, en déclarant que la maladie avait dérangé son cerveau.

Le contraire sera facile à prouver, cependant, car il ne manque pas de médecins à la Nouvelle-Orléans, capables de se prononcer relativement à un cas de ce genre.

Nous croyons que le pauvre Jim est *coulé*, pour nous servir d'une expression un peu vulgaire, mais qui dépeint bien la situation.

Coups de pistolet devant l'Opéra.

Une scène déplorable s'est passée hier soir sous le péristyle de l'Opéra, pendant le premier entr'acte. Nous supprimons provisoirement les noms, qui sont ceux de deux familles honorables, jusqu'à plus ample information sur les causes de la querelle. Voici les faits tels que nous les avons recueillis des témoins, au moment même où l'affaire venait d'avoir lieu.

Le jeune B...... qui était à l'Opéra avec sa famille, venait de descendre l'escalier lorsqu'il fut abordé par le jeune R...... qui le frappa d'un coup de poing. Il tira un pistolet de sa poche et fit feu sur son assaillant et remonta l'escalier. Mr R.... tira à son tour un revolver et fit feu trois fois. Mr R...... a été atteint au ventre mais non dangereusement. Les deux adversaires ont été arrêtés puis relâchés sous caution.

Nous ignorons les causes premières de la querelle, mais quelles qu'elles soient, elles ne peuvent justifier l'usage d'armes à feu au milieu d'une foule. Le péristyle de l'Opéra n'est pas le terrain où des jeunes gens doivent vider leurs différends quand ils en ont. Risquer de tuer, au lieu d'un ennemi ou d'un adversaire, un passant inoffensif, n'est-ce pas s'exposer à des remords éternels? Il y a là un sujet de sérieuses réflexions pour la jeunesse, qui ne doit pas perdre les vieilles traditions louisianaises pour leur substituer des habitudes, qui n'ont rien de chevaleresque et qui sont un danger permanent pour la société.

Les lieux de plaisir où vont les familles, théâtres ou bals, doivent être sacrés, et si une querelle y prend naissance, il faut que les deux adversaires aient assez de sangfroid et de vrai courage pour ne pas oublier ce qu'ils doivent à la société dont ils font partie, et pour savoir remettre à un moment plus propice la satisfaction qu'ils croient due à leur honneur.

Un enlèvement un peu extraordinaire.

Le *Picayune*, dans son édition d'hier matin, raconte un enlèvement très extraordinaire, qui aurait eu lieu dans un des quartiers les plus populeux de la ville, avant hier matin, vers six heures.

L'histoire est peut-être vraie, mais elle n'est pas vraisemblable. Dans tous les cas, nous la donnons pour ce qu'elle vaut.

Il paraîtrait que lundi matin, à six heures moins le quart, le jeune Joseph Delery, âgé de quatorze ans, et fils de Mr Léopold Delery, demeurant rue Quartier No 123, dans le second district, se rendait à l'église des Jésuites pour la messe de six heures, lorsqu'à l'encoignure Baronne et Canal, il a été accosté par quatre hommes, qui l'ont enlevé et déposé au fond d'un wagon ou d'un char à bancs; et puis, leur cocher, le véhicule a continué à rouler pendant une heure environ.

Le petit garçon n'a pas crié, parce qu'on a menacé de le tuer s'il appelait au secours, et il n'a pas osé bouger pendant toute la route.

Lorsque la voiture s'est arrêtée enfin, les quatre hommes ont fait descendre leur jeune captif et l'ont conduit dans une maison isolée, placée au fond d'une cour. On l'introduit dans une salle où se trouvaient réunis huit ou dix hommes, causant dans une langue que le jeune Dery a cru être de l'allemand.

Ces individus ont dépouillé alors le jeune garçon de ses boutons de manchettes, de ses livres de classe, qu'il avait dans un sac passé en bandoulière, et de son paletot.

Ils sont restés dans cette salle jusque vers neuf heures; et puis, ils sont partis, laissant un jeune garçon, à peu près de l'âge de Joseph pour le garder.

Le jeune Delery a jugé qu'il n'aurait jamais une meilleure occasion pour s'échapper, et profitant de ce que son geolier improvisé lui tournait le dos, il s'est élancé sur lui, l'a renversé, a ouvert la porte et a pris la clef des champs.

Le petit fugitif ne savait pas quelle direction suivre, mais il s'est décidé à marcher au hazard, droit devant lui. Après avoir erré longtemps, il a fini par se trouver au cercle Tivoli, d'où il lui a été facile de gagner la rue du Canal et de là se rendre à la résidence de ses parents.

Le *Picayune* ajoute qu'un de ses reporters tient cette histoire du jeune Delery même, qui est arrivé, vers midi, chez ses parents, sans ses boutons de manchettes et sans ses livres.

Le jeune garçon suppose qu'il a été conduit dans quelque rue écartée de Carrollton, mais il ne croit pas qu'il pourrait reconnaître la maison, parce qu'il était très troublé lorsqu'il s'est enfui.

La Chambre de Commerce.

La séance mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu avant-hier soir, sous la présidence de Mr Cyrus Bussey.

Le président a donné avis de la composition des comités suivants:

Arbitrage—R. S. Howard, A. B. Griswold, A. Thompson, Lafayette Folger, Richard Flower, R. H. Marr, Hugh Allison.

Exécutif—H. O. Seixas, John Chaffe, Gideon Townsend, H. D. Coleman, Henry Newman.

Chemins de fer—G. W. R. Bayley, W. W. Howe, E. C. Palmer, R. B. Wheelock, J. F. Wyche.

D'Appel—S. H. Kennedy, Emory Clapp, Louis Bush, A. P. Mason, James McConnell.

Obstructions de rivières—L. J. Higby, A. K. Miller, C. J. Forshey, Silas Weeks, T. J. Woodward.

Sur motion de Mr Sandidge, un comité, composé de messieurs Mullen, Cranwell, Wyche, Thompson et Ricky, a été nommé pour solliciter des souscriptions dans les paroisses rurales en faveur du projet de chemin de fer Texas et Pacifique.

Sur motion, dûment secondée, le président a été autorisé à choisir cinq délégués pour la convention d'immigration qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans.

Il a désigné les membres suivants:

S. M. Sandidge, W. M. Burwell, J. H. Kennard, H. O. Seixas et C. E. Girardey.

La résolution suivante, présentée par Mr Girardey, a été adoptée:

Résolu, que cette Chambre, après un examen attentif, approuve le plan de Bons à prime proposé par l'administration de la ville et le recommande à la Législature comme la seule mesure qui pourrait être adoptée dans l'intérêt des contribuables et des détenteurs de Bons.

Le président a été autorisé à nommer un comité de trois membres, pour préparer un mémoire au Congrès, relativement aux levées, et a désigné messieurs W. W. Howe, Louis Bush et C. J. Forshy. La Chambre s'est alors ajournée.

Comité central des propriétaires fonciers.

Le comité central des propriétaires fonciers s'est réuni, hier soir à sept heures et demie, sous la présidence de M. Archibald Mitchell.

Après de longs débats, il a été décidé que vingt délégués assistant à une séance constitueraient un quorum.

Le docteur Tebault du 10me ward, a présenté la résolution suivante, qui a été acceptée provisoirement:

Résolu, que si le bill présenté au Sénat par Mr White établit que les contribuables et toutes les parties intéressées, peuvent prendre une injonction contre une ou plusieurs séries de bons de la ville, et les empêcher d'être convertis selon le système de Bons à prime, jusqu'à ce que le tribunal, devant lequel appel aurait été interjeté, rende une décision finale relativement à la série ou aux séries de ces Bons contestés; alors, nous n'hésitons plus à endosser ce bill.

Les résolutions suivantes de l'Union du 12me ward ont été présentées et adoptées:

Résolu, que c'est le sentiment de ce ward que nos représentants et nos sénateurs à la Législature doivent adopter quelque plan sérieux et décisif pour contraindre les ennemis de l'Etat, qui font partie des deux branches de l'assemblée générale, à adopter les projets de lois de réformes soumis par notre comité central, et à révoquer toutes les lois odieuses et oppressives qui déshonorent actuellement nos statuts.

Résolu, que comme une preuve de leur sincérité et de leurs bonnes intentions, nos sénateurs et nos représentants soient requis de refuser de voter des allocations dans quelque but que ce soit, jusqu'à ce que les réformes demandées aient été accomplies et que les mesures iniques dont le peuple se plaint aient été abolies.

Résolu, que toutes les unions des différents wards sont invitées à prendre ces résolutions en considération et que notre comité central soit requis de les présenter aux deux Chambres de la Législature.

Une résolution de l'Union du 3ème ward a été également reçue, endossant de nouveau les résolutions Forman et approuvant tout acte législatif qui effectuerait une réduction sensible dans la taxation et qui s'opposerait à l'amortissement de Bons illégaux.

Les résolutions suivantes ont été encore présentées par l'Union du premier ward:

Résolu, que nous sommes irrévocablement opposés au plan de Bons à prime, parce que ce plan n'établit aucune différence entre cette portion de la dette de la ville, composée de Bons douteux, illégaux et frauduleux, et cette autre portion de la dette, composée de Bons valides et légaux.

Résolu, que nous sommes complètement opposés à l'amortissement ou la conversion de toute cette portion de la dette de la ville, dont la légalité n'est pas clairement démontrée.

Le bill du sénateur White, relativement au plan de Bons à prime, a été lu alors section par section.

Il a donné suite à une longue discussion et à des débats très animés.

Messieurs Tebault, Mitchell, Hill, Scanlan et Bartlett parlant en faveur du bill, et messieurs Timony, Dooley et Brown, parlant contre le bill.

Finalement, la question a été renvoyée à la prochaine séance et le comité central s'est ajourné.

Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

Différentes pétitions sont présentées et référées, et le Conseil s'ajourne après quelques débats sans importance.

Cour Criminelle Supérieure.

Lawrence Williams, convaincu de tentative de vol avec effraction, dans une maison habitée, a été condamné à quatorze années de travaux forcés au pénitentier de Baton-Rouge.

TEMPERATURE.—8 Fév. 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	55	15
12 M.	69	20
3 P. M.	71	22
6 P. M.	66	19

Décédé, dimanche le 6 courant, à 11 heures et cinq minutes du soir, F. HORACE E. KNEASS, à l'âge de vingt-trois ans, natif de la Nouvelle-Orléans et fils de feu F. Horace E. Kneass, de Philadelphie, et de Léocadie Grass.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.—Les membres de cette société sont, par les présentes, informés de la mort de DAVID BIBBY, décédé à la Nlle-Orléans, le 11 octobre 1875; de la mort de A. W. MILLER, décédé à la Nlle-Orléans le 15 octobre 1875; de la mort de H. J. AGNEW, décédé, à la Nlle-Orléans, le 17 octobre 1875. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux Bureaux de la Compagnie, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 15 mars 1876, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
6 fév—au 13fév.

Bonne d'enfant.
On demande, au No 147 de la rue St-Charles, une BONNE D'ENFANT, française.
9fév—2f

Au Public.
NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.
Le Comité des Citoyens nommé à la grande assemblée tenue à la Salle St. Patrick, le 27 janvier, dans l'intérêt de la compagnie NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD, a recommandé les messieurs bien connus, actifs, énergiques et hautement respectables pour solliciter des souscriptions au fonds capital de la compagnie. Le public est, par le présent, informé que les districts ci-dessous désignés seront parcourus par les messieurs désignés ci-après.
Les limites Est et Ouest partent du fleuve à la cyprière.
1. Côté Sud de la rue du Canal et côté Nord de Poydras, inclusivement, Col. Ch. R. Railey, F. Camerdon, Esq.
2. Côté Sud de la rue Poydras au côté Nord de Calliope, inclusivement, E. T. Schmidt, Esq., H. W. Fowler, Esq.
3. Côté Sud de la rue Calliope au côté Nord de Jackson, inclusivement, P. R. Byrne, Esq., B. B. Hotchkiss, Esq.
4. Côté Sud de la rue Jackson à la ligne supérieure de Carrollton, inclusivement, John McNulty, Esq., A. Galliard, Esq.
5. Côté Nord de la rue du Canal au côté Sud de St. Louis, inclusivement, J. P. Roux, Esq., A. Dupré, Esq.
6. Côté Nord de la rue St. Louis au côté Sud de l'Esplanade, inclusivement, J. G. Sanchez, Esq., A. Kilshaw, Esq.
7. Côté Nord de la rue Esplanade à la ligne inférieure de la ville, inclusivement, Jno. Pasley, Esq., Samuel Powers, Esq.
Les messieurs ci-dessus nommés sont pleinement autorisés à obtenir des souscriptions au fonds capital du NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD COMPANY.
E. B. WHEELOCK, Président.
5 février 1876. 6 fev—10f.

Avis.
Les personnes qui ont des réclamations contre ma maison ainsi que celles qui me doivent sont priées de s'adresser, pour le règlement, au No 89 rue Bienville, près Royale.
5 fév—15f P. MALLARD.

Avis aux personnes payant licences.
Je me charge du paiement des licences de ville en allouant un escompte libéral.
B. NAUTRÉ, No 79 rue Bienville
8fév—6f

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs du Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory, M. JEAN CAZEBONNE a été élu président, à l'unanimité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. P. Pons.
JOSÉ BARNES, Secrétaire.
N. O., 24 janvier 1876. 25janv—15f

Le Docteur Ferrière
Entreprend, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
20nov—1an.

A vendre,
Pour cause de retraite des affaires.
Le beau CAFÉ situé à l'encoignure des rues St-Louis et Passage de la Bourse. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.
8fév—6f.

Parapluies Français, Parapluies!
VEAUX CIRÉS DE MILHAU,
CIRE BLANCHE de la HAVANE,
A vendre par M. A. NADAL, 51 Vieille-Levée.
4 fév—6f

LEGAL TENDER. LEGAL TENDER.
CIGARES! CIGARES!!
TABAC DE LA NOUVELLE RÉCOLTE
M. M. R. FERNANDEZ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de la Havane avec un grand stock de CIGARES qu'il a choisis lui-même sur place et qui sont faits du tabac le plus fin de la nouvelle récolte. Il citera entre autres la célèbre marque LEGAL TENDER, dont sa maison, Fernandez & Villa, a seule l'agence, ainsi que les marques suivantes: Filosofia, Corona, Intimidad, Escepcion, Majagua, Figaro, Cabañas, &c., &c.
REGALIA comme il faut,
REGALIA BRITANICA,
REGALIA DEL REY,
REINA VICTORIA,
VICTORIA de COLON,
PONIES,
CONCHAS FINAS,
REINETAS,
PRINCESES,
OPERAS,
&c., &c., &c.
Aussi: Grand choix de CIGARETTES des meilleures marques.
Ces Cigares et Cigarettes seront vendus au détail au prix du gros.
Fernandez & Villa,
Coin Douane et Royale.
20 nov—3m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Une assemblée des Directeurs du bal aura lieu à l'Asile, JEUDI PROCHAIN, 10 du courant, à 7 heures du soir, pour le règlement définitif du bal. Les détenteurs des cartes sont priés de les faire parvenir à la Direction, car toute carte non rendue, à l'époque sus-dite, sera considérée comme vendue.
Par ordre du Président, E. J. MÉRILH,
Le Secrétaire, L. SIMON. 8fév—3f

Bonds Bise Club, Attention!—Les membres de cette organisation sont requis de se réunir MERCREDI SOIR, à sept heures et demie, à la salle St-Louis encoignure Royale et Orléans.
Par ordre du capitaine, AND. ROMAN, Sergent-major.
8fév—2f.

Comité central démocrate conservateur de l'Etat.—Ce comité se réunira le JEUDI, 10 février, à sept heures du soir dans la salle P de l'Hôtel St.-Charles, à la Nouvelle-Orléans.
J. C. MONCURE,
Président de la convention des démocrates conservateurs de l'Etat. 27jan—

Avis de Société.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui une Société sous la raison SELLE & MALOCHÉE, pour les affaires d'encan et de propriétés foncières en général.
Leur bureau est au No 50 de la rue Royale.
ARMAND SELLE, PIERRE MALOCHÉE.
5 fév—

CHEMICAL AND BLOOD FERTILIZERS!
ENGRAIS DE VILLE,
FABRIQUÉ PAR LE CHEMICAL —AND— BLOOD FERTILIZING WORKS.
Bureaux No 37 de la rue Peters, entre les rues Bienville et Douane.
ENGRAIS No 1, POUR LA CANNE A SUCRE,
ENGRAIS No 2, POUR LE COTON;
ENGRAIS POUR Les Orangers et les autres arbres fruitiers.
Pour la Canne à Sucre ... $60,00
le Coton ... 45,00
les Orangers et les autres arbres fruitiers ... 60,00
Super Phosphate pur ... 65,00
Os pulvérisés, purs ... 45,00
Par tonneau, en sacs de 200 livres.
Produits Chimiques constamment en magasin.
NITRATE DE POTASSE,
" SOUDE,
MURIATE DE POTASSE,
PLATRE,
ACIDE SULFURIQUE,
SULFATE D'AMMONIAQUE.
La compagnie compose des engrais, sur commande, pour toutes les récoltes. Cette branche est une spécialité.
BUREAUX, No, 37 de la rue North Peters, Entre les rues Douane et Bienville
6 fév—

POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE
LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.
ENGRAIS DE STERN SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.
—o—
En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et ils ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.
Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres ... $65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres ... $45
Dans des sacs de 200 livres, net.
Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.
Nos facilités pour la fabrication du
NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.
Nous le signalons à l'attention des acheteurs.
La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
L'ENTREPOT est dans la [illegible] Elysées, en face de la gare du [illegible] Pontchartrain.
Pour plus de détails, s'adresser [illegible] reaux,
No. 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent [illegible]
22janv—4m

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois [illegible] (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Rampart [illegible]
Bois pour plancher (flooring) à $[illegible] les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceiling) à $12 00 les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.
11juin—1an DMarJ

ADOLPH MARKS. GUSTAVE MARKS. L. B. CAIN.
MARKS BROS & CO.,
IMPORTATEURS —ET— Marchands Commissionnaires —DE— MARCHANDISES SÈCHES ETRANGÈRES,
VINS, LIQUEURS, GROCERIES, &C., &C. &C.
Au No. 41 de la rue des Magasins, (Au premier.)
Ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, de Marseille et d'autres ports étrangers et offrent, aux plus bas prix du marché — en Douane et en dehors de la Douane,—les marchandises suivantes:
500 caisses Sardines à l'huile,
250 boîtes Absynthe "E. Pernod,"
250 boîtes Vinaigre "J. Cossat,"
100 barils do do
120 boîtes Vinaigre "Jonnean Fils,"
330 1/8 pipes Cognac, O. Dupuy & Co., Martell & Co., J. Robin & Co.
150 caisses Cognac, O. Dupuy & Co, Gautier Père, J. Hennessey & Co., J. Robin & Co.
100 paniers Champagne, Carte Blanche et Noire, T. Roederer & Co.
160 caisses do do J. Mumm & Co.
200 boîtes Kirsch, Dubied Père et Fils,
40 do Peppermint,
300 do Vermicelli,
250 do Macaroni,
300 do Vermouth, Noilly Prats & Co.
300 do do Mecklemburg,
10 caisses Saucissons de Lyon,
400 paniers Huile Douce, grandes et demi bouteilles, J. Plagniol,
500 paniers do do Possel Fils,
200 caisses do Salade do
60 barriques Burgundy Port,
50 barils Vin de Malaga,
60 paniers Bouteilles à vins,
60 colis Paille à bouteilles,
240 barriques Vin Rouge, St-Emilion,
240 do do Margaux, Médoc,
200 1/2 do Vin Blanc Graves,
100 caisses Fruits assortis, au jus et à l'eau-de-vie,
120 boîtes do Capres,
500 caisses Vin Rouge, Grand Vin Médoc,
500 do do Domaine du Fou,
500 do do Domaine de la Tour,
250 do do St-Emilion, 1868,
100 do Vin Blanc, Graves,
15 boucauts Prunes Sèches,
100 boîtes Olives,
50 do Anchois désossés,
40 do Moutarde,
50,000 Bouchons assortis,
50,000 Capsules pour bouteilles,
30 caisses Pruneaux en bocaux de groseilles assorties,
30 boîtes Vins d'Italie du Vésuve, Lacrima Christi, Falerno, rouge et blanc, Capri, rouge et blanc, Malvasia, Greco, Muscato, Marsala,
150 boîtes Macaroni d'Italie, Jus de Cerises,
300 caisses Liqueurs françaises assorties, de E. Lafaurie Fils, comprenant Curaçao, Marasquino, Cacao, Vanille, Pousse Café, Chartreuse, &c., &c.
250 caisses Cognac, Jules Bellots & Co — Seuls agents pour la Louisiane, Texas et le Mexique.
100 do do Cloche, 1858 do
20 do do en carafons do
300 do do cheval noir, do
50 1/8 pipes Cognac 1789 do
Nous avons en magasin et recevons, par chaque arrivage d'Europe, un grand stock de Marchandises Sèches étrangères, choisies et de saison, des "Notions" et des articles de fantaisie de toute espèce, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
Nous avons aussi — en Douane — un choix de toute espèce de Marchandises sèches étrangères et d'articles de fantaisie qui conviendraient aux marchés du Mexique et des Antilles.
Nous les vendrons à bon marché et à des conditions raisonnables.
MARKS BROS. & CO., Au No 41 de la rue des Magasins, Au premier.
23 jan—1m

M. Maurice Barnett,
No 33, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.
A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se chargera de Prêts sur hypothèque, Achat et Vente de Propriétés, Locations, Collections, &c.
Le Paiement des Taxes arriérées et autres, ainsi que les licences de ville et d'Etat, sera l'objet d'une attention toute particulière et au taux le plus libéral.
25janv—1mois.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
Reçoivent, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIRÉES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ÉTOFFES A RIDEAUX — TERRYS, REPS, BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
15oct—6m

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c., Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Samedi, 12 février.—Les deux magasins et maisons en briques et à étage, Nos 341 et 343 de la rue Vieille-Levée, près la rue Esplanade et le marché français.
La maison en briques et à étage No 127 de la rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Dauphine.
Un cottage double vis-à-vis de la place Washington, No 60 de la rue des Français.
La maison basse, en bois, Nos 124 et 126 de la rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Cinq beaux terrains pour bâtir dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Rocheblave. Quatre terrains dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Broad. Cinq terrains dans la rue Conti, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.
Le magasin en briques et à trois étages, No 49 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Douane et Bienville.
Le cottage double No 500 rue Annonciation, entre Deuxième et Troisième.
Samedi, 19 février.—Pour la succession de feu John T. Beckmann, la propriété bien connue sous le nom de "George's Coffee House", à l'angle des rues Seconde et Water.
La maison en bois et à étage, No 70 de la rue Plaine, entre les rues St Jean-Baptiste et Religieuses.
De consentement, pour payer une hypothèque—vente sans limite—Le magasin en briques et à trois étages, No 30 de la rue Natchez, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.
L'agréable maison basse et à mansarde, No 164 de la rue des Ursulines, entre les rues Remparts et St-Claude. La grande maison à deux corps de logis, No 173 de la rue Marais, entre les rues Dumaine et Ste-Anne. La maison basse en bois et la maison en briques et à étage, No 275 de la rue St-Claude près l'Eglise St-Augustin, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines. Six maisons en bois formant le coin N. O. des rues Claiborne et Dumaine.
La maison en bois et à étage, avec jardin, No 386 de la rue Prytania, dans un des plus charmants quartiers du Quatrième District. La maison en briques et à quatre étages, No 242 de la rue Royale, entre les rues Ursulines et St-Philippe.
Pour la succession de Catherine McMahon—La maison en bois et à étage, rue Commune, entre les rues Claiborne et Derbigny. Le grand et agréable cottage sur deux terrains dans la rue Rousseau, entre les rues Second et Troisième.
Cinq beaux terrains pour bâtir, dans le carré compris entre les rues Prytanée, Pitt, Valmont et Léontine. Ce cottage double, commode Nos 424 et 426 rue de l'Annonciation, près Philippe.
Pour la succession de Philippe Rice—Quarante actions de la Banque Nationale Hibernia.
Jeudi 24 février—Pour la succession de feu L. F. Généres, l'habitation sucrière "Bohemia" en état d'être exploitée, située à 49 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines.
Les habitations sucrières "Victoria" et "Vi[illegible]" situées dans la belle section [illegible] paroisse Ste-Marie, près les [illegible] ville et à 8 milles de la [illegible]. Vente à de longs termes [illegible] conditions faciles.
[illegible] février.—Pour la succession de A. [illegible] 13 terrains rue du Canal, entre [illegible] Hagan et la rue Rendon; et [illegible] les coins Nouvelle-Levée [illegible] St. Joseph.
La maison [illegible] bien bâtie et bien située No [illegible] des Magasins.
[illegible] famille en briques, à deux étages [illegible] mansardes, No 123 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.
La grande [illegible] de valeur connue sous le nom de "[illegible] Verandah Hotel", formant l'angle S.-O., coin Carondelet et Girod.
Le grand terrain et le cottage en bois No 487 rue Baronne.
La résidence [illegible] de Joseph O'Brien, formant l'angle [illegible], coin Carondelet et St. Andre.
La maison [illegible] deux étages, en briques, propre pour [illegible] et bureau, formant l'angle N.-O. [illegible] Charles et Enterpe.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,
— SEULS AGENTS DU —
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils, Chateau de France de P. Bruyère. Graves d'Ambarès, Cucio Frères. &c., &c.
23 déc—1an

GRANDE EXHIBITION
44 - - - - RUE ST-CHARLES - - - - 44
Vente d'arbres, arbrisseaux et arbustes tant fruitiers, forestiers que d'agrément.
Ce qu'il y a de plus remarquable, provenant des cultures versaillaises.
Parmi les nombreuses collections exposées l'amateur trouvera un grand choix de roses les plus nouvelles et les plus riches variétés cultivées jusqu'à ce jour, toutes en sujets greffés sur tige et nains.
Une grande quantité d'arbres fruitiers à fruit énorme et d'un goût exquis, avec échantillon en fruits naturels, parmi lesquels se trouvent des poires de 5 à 6 livres pièce. On recommande particulièrement les Groseilliers et Framboisiers de l'Oisans à très gros fruit produisant toute la bonne saison [illegible] l'Asperge du Caucase bonne à manger trois mois après la plantation.
Aussi des oignons et graines de fleurs de toute espèce importés par
J. B. MARTIN. Membre et représentant de la Société.
28janv—1mDMarJ

HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDÉE EN 1835.)
59 - - - RUE DE CHARTRES - - - 59
[COIN BIENVILLE.]
LIBRAIRIE FRANÇAISE, Articles pour Bureaux.
Abonnements à tous les Journaux
DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.
L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,
CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.
40,000 Rouleaux de Papiers Peints,
A VENDRE A UN RABAIS CONSIDÉRABLE.
CABINET DE LECTURE.
25 déc—2m MJD

FINE COGNAC. WINES, OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE,
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Bommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers,—[illegible] Lanaux,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros. & Co.,—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. [illegible] Hanna & Co.
24 oct—1an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHÊNE, FRÊNE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CÈDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRÈS, PLANCHES A PLANCHERS ET [illegible] PLAFONDS, PLANCHES A ÉTAGÈ[illegible] RES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRÈS; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES [illegible] CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE; JANTES, FLÈCHES DE CHARRETTES, [illegible]
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Crossman, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m. D.M.J.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation [illegible] aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices. Les meilleurs SIROPS sont livrés au public [illegible] EAUX DE VICHY et de BETHESDA [illegible] tion des formules de MM. les médecins. Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS de A. PEYCHAUD,
58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLÉANS, LA.
16mai—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 FEV. — CLASSE No 32.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
3	15	60	13	72	32	19	59	9	67	27	10	38	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 8 Fév. 1876.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

AU PUBLIC.
Chaussures! Chaussures!
Grands sacrifices
LE magasin de P. CASAUBIEILH, coin Dumaine et Dauphine, sera transporté, le 1er Février, encoignure Royale et Ste-Anne.
—
P. Casaubieilh profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il offre en vente tout son stock au-dessous du prix coûtant afin de faire place aux grandes consignations qui doivent arriver pour l'ouverture de son nouveau magasin.
15 jan—1m

Bal des Garçons Restaurateurs.
La barre et le vestiaire pour le bal anniversaire que doivent donner les Garçons Restaurateurs le 19 février, seront vendus au plus [illegible] fruit. Des soumissions cachetées seront reçues dans ce but, jusqu'au 10 février, au café de M. Léon Martin, au coin des rues Conti et Bourbon.
13janv au 10fév—PP.

AVIS IMPORTANT Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché,
PRINTING EUREKA OFFICE NATCHEZ STREET
J'ai un assortiment complet de caractères [illegible] et de presses de tout genre. [illegible] profession [illegible] ans, je [illegible] que vous [illegible]
A. M. MILLER, Propriétaire.
27jan—1m

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
Fait savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
16déc—3m

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL
U.S PATENT No 152,746
L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que des SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie.
18jan—3m

Dr ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence 181 rue du Camp, encoignure Julia.
25 avril—